

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Place de l'Hôtel de Ville
21470 BRAZEY-EN-PLAINE

Département de la Côte d'Or

Délibération n° 10-2023
Séance du 28 septembre 2023

Téléphone : 03 80 29 88 88

**DATE DE
CONVOCAATION :**

21 septembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE
N°1**

Le 28 septembre 2023 à 18 h 30, les membres du comité syndical du SYNDICAT DES EAUX DE BRAZEY-EN-PLAINE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Lionel HOUÉE.

Etaient présents : Lionel HOUÉE, Jocelyne BEAUNEE, Nathalie BEAUX, J-Frédéric NICOLAS, Jennifer MEILLER, Frédéric FEVRE, Joris BARBE

Etaient absents : Nadine PEPIN (procuration à Jennifer MEILLER), Martine FRANCOIS (procuration à Lionel HOUÉE), Fanny BOUVERET, Sébastien BERNA

Secrétaire : Joris BARBE

VU le Code Général des Collectivités Locales

VU l'emprunt n° 10278 02514 00020160902 souscrit par le syndicat auprès du Crédit Mutuel, remboursable par échéance annuelle au 30 Novembre selon le tableau d'amortissement transmis le 22 juin 2006

CONSIDERANT la réception d'un tableau d'amortissement réactualisé en date du 07 août 2023

Dans ce contexte, les crédits budgétaires prévus au budget 2023 sur la base du tableau d'amortissement sont insuffisants.

Ainsi, afin de pouvoir émettre le mandat pour le paiement de la prochaine échéance fixée au 30 Novembre 2023, le Président propose la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapître 65 - Article 658 (charges diverses de gestion courante) : - 0.01 €

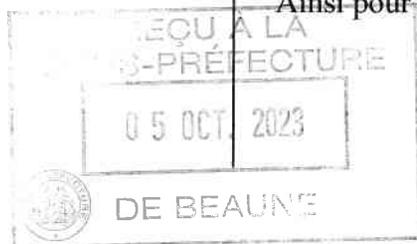
Chapître 66 - Article 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : + 0.01 €

Le comité syndical, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la décision modificative

AUTORISE le Président à signer tout acte afférent à cette affaire

Ainsi pour extrait conforme, fait à Brazey en Plaine le 28 septembre 2023



Le Président,

SYNDICAT DES EAUX
BRAZEY-EN-PLAINE
21470